

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
2026-31

Objet de la délibération
Projet branchement gaz sur les bâtiments communaux (estimation GRDF)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Date de la convocation
20/04/2026

Date d'affichage
20/04/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 30/04/2026

Et

Publication ou notification du :
30/04/2026

L'an 2026 et le 27 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : ALICOT Josiane, LECOMTE Sophie, OUARDIRHI Roselyne, PETIT Emilie, ROCABOY Martine, VIVET Marie-Christine, VOLET Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane, MOUTON Julien, ROGER Stéphane

Invitée : Mme NEVEU Magali

A été nommé(e) secrétaire : Mme OUARDIRHI Roselyne

Objet : **Projet branchement gaz sur les bâtiments communaux (estimation GRDF)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du démarrage des travaux de raccordement liés à l'unité de méthanisation de Pouvrail. À cette occasion, une demande a été formulée auprès de GRDF afin de permettre le raccordement de la mairie et de la salle des fêtes au réseau.

Cette opération permettrait à la commune de bénéficier d'un approvisionnement en biogaz, favorisant ainsi une énergie locale et renouvelable pour les bâtiments communaux.

Sur le plan technique, Monsieur le Maire précise que la pression du réseau de transport est actuellement de 10 bars, ce qui est trop élevé pour une utilisation directe. Il est donc indispensable d'installer un coffret de détente spécifique afin d'abaisser la pression à 4 bars, seuil nécessaire pour desservir nos installations. L'entreprise en charge des travaux a transmis un devis pour cette intervention, sollicitant une participation de la commune à hauteur de 7 975,79 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des enjeux énergétiques et du coût de l'installation, à l'unanimité de ses membres présents :

- Prend acte de l'opportunité de raccordement au biogaz.
- Approuve le devis présenté pour l'installation du coffret de détente.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec GRDF et le prestataire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Pascal BOURGOIN

